



**DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE MONLET  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 21 Octobre 2022, à 18heures 30, sous la présidence de Michel DESSIMOND, Maire

Nombre de conseillers en exercices : 09

Quorum : 5

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de conseillers votants : 09

**Etaient présents :** MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER-Laurent GARNIER-Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY-Eric SOUBEYRE- Christine VALENTIN

**Etaient excusés :** Frédéric DELOLME ayant donné pouvoir à Philippe RITTER

Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.

**Secrétaire de séance :** M RITTER Philippe a été désigné secrétaire de séance

**Ordre du jour de la séance :**

- Adoption de la nomenclature M57 au 01 janvier 2023.
- CAPEV / Approbation du rapport de la CLECT au 08/09/2022 pour la régularisation du transfert de la <compétence petite enfance> sur le territoire de l'ex-communauté de communes de l'emblavez.
- Rémunération de l'Agent recenseur/2023
- Vente Unimog U1400 et épareuse Mac Connel 6400 M

**Décisions du Maire :**

- 07/2022 Choix du bureau de contrôle / Réhabilitation de l'ancien presbytère en logements.
- 08/2022 Choix du bureau de coordonnateur SPS/ Réhabilitation de l'ancien presbytère en logements.
- 09/2022 DPU 04/2022 Vente du bien E 95/Monlet

.....

**Projets de délibérations :**

**OBJET : 30/2022 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 01 JANVIER 2023**

M le Maire expose au conseil que la nomenclature comptable M57 devient le référentiel unique pour les collectivités locales et les établissements publics administratifs sauf pour les budgets industriels et commerciaux (SPIC) qui appliqueront toujours la M4. Le référentiel M57 est un pré-requis obligatoire pour adopter le compte financier unique qui se substituera au compte de gestion du comptable et au compte administratif de l'ordonnateur. Il présente aussi l'avantage d'améliorer l'information comptable et d'assouplir significativement certaines règles budgétaires. Il offre notamment de plus grandes marges de manœuvre aux gestionnaires publics en matière de gestion pluriannuelle de crédits, de fongibilité ou encore de souplesse en ce qui concerne les dépenses imprévues.

Le conseil municipal ,après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents  
Autorise M le Maire à adopter la **nomenclature M57 développée** pour le budget principal au 01 janvier 2023.

**OBJET : 31/2022 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 08/09/2022**

M le Maire propose au conseil de valider les décisions de la CLECT du 08 septembre 2022 (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) au cours de laquelle étaient notamment étudiés les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la <<compétence petite enfance>> sur le territoire de l'ex-communauté de communes de l'Emblavez.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- Décide de valider le rapport de la CLECT du 08/09/2022.

**OBJET : 32/2023- REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par décision de l'INSEE , l'opération de recensement de la population de la commune aura lieu en 2023 du 19 janvier 2023 au 18 Février 2023. Comme il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte ; M le Maire propose au conseil municipal de déterminer la base de calcul de l'agent recenseur sur un forfait qui pourrait être de 1 300 € brut.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Souhaite verser un forfait brut de 1300 € soumis à retenue des charges sociales obligatoires en la matière.
- Donne délégation de pouvoir à M le Maire pour signer les pièces comptables nécessaires ; sachant que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2023.

**OBJET : 33/2022 VENTE UNIMOG U 1400 ET EPAREUSE MAC CONNEL 6400 M .**

M le Maire donne lecture d'un courrier du 19 Octobre courant dans lequel M MALLON Eric domicilié à Céaux d'Allègre au lieu-dit <Langlade> fait une proposition d'achat du véhicule Unimog Mercedes U1400 immatriculé 7233 LA 43 au prix de 10 000 € (dix mille euros) et de l'épareuse Mac Connel 6100M pour un prix de 5 000 € ( cinq mille euros).M le Maire soumet cette offre au conseil pour validation .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- Valide la vente du matériel à M MALLON Eric de Céaux d'Allègre pour le prix indiqué ci-dessus et donne délégation de pouvoir à M le Maire pour traiter la vente.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE**

**DECISION 07/2022**

Choix du bureau de contrôle /Réhabilitation de l'ancien presbytère en logements au bureau VERITAS ?25 avenue de l'industrie,42390 VILLARS , pour un montant HT de 4 965 €.

**DECISION 08/2022**

Attribution de la mission de bureau de coordonnateur SPS/Réhabilitation de l'ancien presbytère en logements au bureau Alpes Contrôles,22 avenue des aciéries 42000 SAINT-ETIENNE, pour un montant HT de 4 770 € .

**DECISION 09/2022**

M le Maire n'a pas exercé de droit de préemption sur le bien cadastre E 95 au bourg de Monlet.

**\*\*\*\*\***

## Affaires Diverses :

### *-Recensement de la population 01/2023*

Monlet fait partie des communes qui feront l'objet d'un recensement exhaustif en 2023. Celui-ci aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février. L'objectif de l'INSEE est d'obtenir un maximum de déclaration par internet (le taux a été de 70% pour les communes recensées en 2021). Un document indiquant la marche à suivre sera distribué dans chaque boîte à lettre de la commune et l'agent recenseur se rendra au domicile des personnes n'ayant pas la possibilité de télédéclarer pour remettre un questionnaire papier.

### *-Numérotation des villages /recensement des maisons vacantes*

La numérotation de chaque habitation va être complétée sur l'ensemble de la commune. Le travail est en cours et devrait être terminé pour la fin de l'année. Chaque propriétaire recevra une plaque indiquant le numéro de son bien qu'il devra fixer de manière bien visible. A cette occasion, les biens vacants seront repérés pour une éventuelle action de publicité envers de futurs acquéreurs.

### *-Entretien chemins ruraux*

Le programme de réfection des chemins ruraux a été mené à bien, après consultation des entreprises Pastre et Malfant.. Une piste forestière a été ouverte entre Moissac et Vacheresse , grâce au concours de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Il est prévu de pouvoir mobiliser l'entreprise pendant 15 jours pour des petits travaux (fossés, entrées de Parcelles agricole etc).

### *-programmation journée débroussaillage à Estublac*

Le 4 décembre un « débroussaillage citoyen » sera organisé avec la participation de tous les volontaires qui voudront s'y associer. Il s'agira de réhabiliter un chemin entre Estublac et la coursière en aval de Vacheresse pour le rendre utilisable pour les promeneurs. Une information sera diffusée sur le secteur Estublac/Bréchnac/Moissac/Le Martinet.

### *-Elagage stations de Varennes et Frontés*

Un élagage des haies d'arbres autour des STEP de Frontès et Varennes sera organisé. Les habitants se partageront le bois récolté.

### *-Correspondant Incendie et Secours*

Monsieur Raphael Saby est désigné, à l'unanimité, correspondant incendie & secours.

### *-Repas des personnes âgées le 12/11/2022/salle polyvalente*

Le traditionnel repas convivial des séniors aura lieu le 12 novembre. Tous les septuagénaires de la commune seront invités.

### *Commémoration de l'armistice à 11h30 au monument aux morts*

La commémoration aura lieu le 12 novembre à 11h30 après la messe des anciens combattants à 10h30 et avant le repas des anciens à 12h30.

### *-Etat d'avancement du projet/logements Presbytère.*

Le projet se déroule normalement avec le concours de la SEM du Velay. Il est en phase d'APS avec une offre définitive prévue pour mi-novembre. Elle sera suivie de l'APD prévu en mi-décembre avec dépôt de demande de permis de construire début janvier 2023. La consultation des entreprises devrait intervenir à la mi-mars 2023.

A noter que le projet n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune restriction de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.

### *-Appel d'offre mutualisé fuel-oil*

L'appel d'offre a remporté un vif succès avec fourniture et livraison par l'entreprise Vincent de fuel-oil à 1,36€/L.

### *-Evénements de l'été*

L'été a été bien animé avec :

- L'apéro de la commune le 13 août
- Un concert à l'église le 17 août
- Un concert de jazz en impro au château de Monlet le 20 août
- Une fête médiévale au château de Monlet le 21 août
- Le concours cantonal de labours organisé par les jeunes agriculteurs le 28 août

### *-Rentrée scolaire 2023*

Les projections actuelles laissent espérer un élève de plus à la rentrée 2023, l'effectif devant passer de 17 à 18 élèves.

*-Réfection des lavoirs*

L'entreprise d'insertion Meygalyt est intervenue pour la réfection des lavoirs de Barribas et Chardas ainsi que pour la réfection du bac à proximité du garage technique .

Secrétaire de séance : Philippe RITTER

Michel DESSIMOND : Maire

